
GISELLA GRUBER: Il s'agit d'un appel un peu exceptionnel.

Nous vous demandons de donner votre nom avant de commencer, et de parler lentement pour les interprètes. Merci.

Je vais maintenant donner la parole à Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND: Merci beaucoup, Gisella.

Sur cet appel, nous avons Bruce Tonkin qui préside le Comité de Gouvernance du Conseil, et Steve Crocker qui préside le Conseil de l'ICANN. Bienvenue, Messieurs. Si je comprends bien, nous avons également deux de vos collègues du Conseil.

Bien sûr, nous allons avoir une discussion sur les rôles des membres du Conseil au sein d'ICANN. En fait, l'ALAC est en ce moment en train de sélectionner un nouveau membre du Conseil qui va représenter At-Large.

Sans plus tarder, est-ce que je dois donner la parole à Steve Crocker ou à Bruce Tonkin ? Nous allons remettre la parole à Bruce Tonkin, le vice président du Conseil de l'ICANN, tel qu'il est précisé dans l'ordre du jour. Bruce, vous avez la parole.

BRUCE TONKIN: Merci. Olivier, vous m'entendez bien ?

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfaitement. Allez-y.

BRUCE TONKIN: Très bien. Le Comité de Nomination a prié le Comité de Gouvernance du Conseil de lui fournir quelques perspectives concernant les niveaux de compétences recommandables pour les futurs directeurs du Conseil et leur rôle au sein de la communauté, et nous avons fourni les mêmes renseignements à la communauté de l'ALAC. D'abord, je voudrais vous dire que le Conseil cherche des directeurs qui répondent aux exigences du règlement, qui sont des personnes intègres, intelligentes et objectives,

On doit avoir des personnes qui comprennent la mission de l'ICANN et son impact, des personnes d'une grande diversité géographique et culturelle, des personnes qui ont une certaine familiarité avec le fonctionnement des registres de noms de domaines et des bureaux d'enregistrement, des registres de pays, des registres des adresses IP et aussi des standards et des protocoles Internet. Nous ne nous attendons pas à ce que chaque membre du Conseil ait ces connaissances techniques, mais nous nous attendons au moins à ce qu'ils aient une certaine familiarité avec ces domaines, ou l'un de ces domaines.

Les membres du Conseil bénéficient d'une certaine compensation ; une somme actuellement équivalente à 35 000 dollars américains par an, et 5 000 supplémentaires pour le président de Comité. L'Anglais est la langue de base utilisée sous forme écrite et parlée au Conseil, donc le Directeur doit bien maîtriser l'Anglais, mais c'est évidemment un avantage s'il parle et écrit d'autres langues aussi.

Outre ces standards qui sont dans les statuts, nous recherchons, en général donc chaque individu ne doit pas nécessairement avoir toutes ces compétences, nous recherchons des personnes qui ont de l'expérience dans la gouvernance des Conseils, ou une expérience équivalente dans des organisations de taille moyenne. Cette année, l'ICANN dispose d'un budget d'environ 200 millions de dollars. C'est donc une organisation assez substantielle par rapport à ce qu'elle était, il y a 10 ans.

Le Conseil cherche des directeurs qui ont une certaine expérience avec de grandes organisations assez complexes. Donc idéalement, des organisations déployées sur plusieurs emplacements géographiques, une gamme de différentes cultures au sein de diverses organisations, et je suppose un ensemble complexe de projets qui sont gérés à n'importe quel point dans le temps.

Cette expérience peut venir de différents domaines, elle peut aussi venir du secteur public. Cela pourrait être des personnes qui ont eu une expérience de cadres supérieurs dans la gestion des universités, et qui auraient typiquement une expérience utile, ou une expérience dans une grande organisation internationale quelconque, par exemple une importante organisation internationale à but non-lucratif ; pas besoin certes, d'être purement du secteur privé ou du secteur public.

Nous aimerions que ces directeurs aient une certaine expérience avec les organisations internationales à but non-lucratif parce que les objectifs sont un peu différents de ceux des organisations commerciales typiques à but lucratif, et l'ICANN a une mission d'intérêt public importante. Et ensuite, l'expérience de travailler efficacement dans des

réunions où le Conseil est distribué en fait sur plusieurs pays ou fuseaux horaires. Donc, très similaire à l'ALAC. Le Conseil a une vingtaine de personnes différentes ; tous les appels téléphoniques impliquent des personnes ayant à endurer soit tard dans la nuit ou tôt le matin des appels téléphoniques.

En plus de ces compétences spécialisées concrètes, il y a beaucoup de compétences générales nécessaires au Conseil, tel que la capacité de participer à un dialogue et à exprimer une opinion d'une manière qui n'est pas envahissante, essayer de contribuer avec son expérience et son opinion au dialogue. Essayez d'être un auditeur attentif ; parler aux gens de son expérience, c'est important, mais il faut aussi savoir écouter les autres, c'est très important d'avoir de bonnes compétences d'écoute.

Il faut aussi être en mesure de s'exprimer d'une manière qui montre le respect pour les autres membres du Conseil, et surtout une expérience concernant la gestion de différentes cultures. Souvent, vous avez des membres d'un Conseil qui sont tous des amis, qui viennent tous de la même école ou la même région, et ils sont très alignés du point de vue culturel ou du point de vue de leurs personnalités. Les membres de notre Conseil viennent du monde entier, de différentes cultures qui s'expriment différemment, et chacun doit respecter la culture de l'autre, être tolérant avec l'autre ; évidemment, il faut avoir envie, avoir une passion pour travailler avec des personnes de cultures différentes qui viennent d'autres pays.

Je pense que c'est probablement tout ce que je dirais, Olivier, en termes de compétences générales. L'autre question qui est souvent posée c'est

le temps nécessaire à consacrer à ce poste, à ces fonctions. Je pourrais demander à Steve Crocker de commenter sur cela de manière générale. Combien de temps est nécessaire pour qu'un membre du Conseil participe activement aux activités du Conseil ?

STEVE CROCKER :

Merci beaucoup Bruce, très convaincant, très complet, Merci.

Je voudrais saisir l'occasion de parler non seulement de l'engagement en ce qui concerne le temps nécessaire, mais d'une ou deux autres choses.

En ce qui concerne l'engagement au niveau du temps, c'est sans aucun doute un engagement de temps substantiel. Il y a beaucoup de matériel à lire ; il faut rester au courant en permanence. Au niveau des voyages, il y a au minimum trois réunions de l'ICANN par an. Cela veut dire généralement qu'on arrive mercredi de la semaine précédant la réunion, au plus tard, vendredi de la semaine précédente pour rester jusqu'à jeudi de la semaine suivante ; c'est la façon dont les choses sont configurées maintenant.

Tout dépend d'où l'on vient ; cela peut signifier souvent un jour ou deux jours de voyage pour se rendre sur les lieux. Ensuite, nous avons outre cela, trois retraites par an. En général, il s'agit de quelques semaines avant chacune des réunions de l'ICANN. Ces réunions durent trois jours, et de nouveau, le temps de voyage pour arriver à cet endroit. Il y a aussi les réunions de différentes sortes auxquelles doivent assister les membres du Conseil, donc je dirais qu'en ce qui concerne les réunions et les voyages, c'est une quantité non négligeable de voyage.

Puis nous avons les comités, et une grande partie du travail du Conseil se fait au sein des comités. C'est une grande invention pour obtenir plus de travail à l'extérieur des réunions. Donc on se réunit constamment au sein de ces comités. Ces comités ont une grande importance. Le Comité des Finances, par exemple, se penche sur les détails du budget, supervise le processus budgétaire. Il existe un comité encore plus exigeants qui demande plus de travail, le comité de vérification, au moins à mon avis il est plus exigeant, car non seulement il doit comprendre le processus budgétaire, mais aussi les mécanismes de contrôle, et cela implique des connaissances particulières ; il faut apprendre rapidement, il faut lire tout le matériel et écouter ce que disent les différents experts, y compris nos audits.

Donc, en général, le Conseil est responsable de s'assurer que l'organisation avance dans la bonne direction, que les processus sont respectés, et qu'il y a bien sûr, des responsabilités directes et spécifiques pour évaluer la performance du PDG et du ombudsman. C'est un petit détail intéressant, que nous avons deux personnes qui font des rapports directement au Conseil. Les autres personnes font leurs rapports au PDG ou à l'équipe de l'ICANN. Le Conseil n'est pas censé normalement participer aux politiques ; c'est la responsabilité des organisations de soutien et d'ALAC à travers le processus multipartite ascendant.

Bien que le Conseil soit souvent perçu comme celui qui donne la direction ou qui prend les décisions, je crois que nous essayons de ne pas le faire. Ce qui ne signifie pas que nous ne participons pas activement à ce qui se passe et essayons de comprendre, et parfois, nous intervenons pour faire quelque chose, arranger un inconvénient

qui peut surgir, sans dicter une réponse essayer de résoudre certaines difficultés.

Alors combien de temps cela demande-t-il ? Les chiffres sont trop élevés... A chaque fois qu'on regarde les chiffres, les nombres d'heures, on est frappé d'horreur. En théorie, il s'agit d'un travail à quart de temps. Dans la pratique, il peut facilement être un travail à mi-temps. Les sommes d'argent fournies aux membres du Conseil ne suffisent pas pour rembourser sur une base équitable le travail effectué, compte tenu du niveau de compétence.

Je tiens à souligner un point que Bruce a mentionné. Nous fonctionnons au nom de notre organisation et de l'Internet dans son ensemble. Nos membres, les membres du Conseil viennent de différentes sources. De toute évidence, cet appel est destiné à ALAC, mais également aux organisations de soutien et au Comité de NOMCOM. Cela dit, même s'il est très important d'avoir cette représentation diversifiée et pour avoir des représentants de chaque principal groupe, le Conseil n'est pas un parlement, et nous ne nous attendons pas à ce que les membres individuels du Conseil agissent seulement pour le compte de l'organisation que les a sélectionnés et qu'ils représentent.

La première responsabilité est de manière parfaitement explicite que chaque membre du Conseil, peu importe d'où il vient, se comporte en tant que membre du Conseil en tant qu'organisation en général et qu'aucun problème spécifique n'appartient à un membre du Conseil en particulier. Aucun membre du Conseil ne doit se considérer comme représentant une unité constitutive particulière. Donc, je pense que

l'une de nos forces est que chacun d'entre nous participe avec beaucoup de sérieux à tous les problèmes.

Si parfois, il y a certaines questions qui nécessitent plus de connaissances techniques, mais ce ne sera pas seulement quelqu'un qui vient de la communauté technique qui sera capable de s'en occuper davantage ; sur les questions sociales, de même. Tous les membres du Conseil ont une approche qui est importante et qui compte au niveau de la discussion. Tout membre du conseil est égal à cet égard à quelqu'un venant d'ALAC.

Je m'arrête ici et je rends la parole au Président Olivier Crépin-Leblond.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Steve et merci beaucoup Bruce pour cette introduction très utile. Mon nom est Olivier Crépin-Leblond. Et maintenant, nous allons passer à la partie suivante de notre appel, qui va être la partie des questions et réponses. J'invite tout le monde à poser des questions ou à contribuer. Il y a plusieurs membres du Conseil qui se trouvent sur cet appel que vous pouvez consulter. Et s'ils ont une expérience à partager avec nous, je les encourage à le faire bien sûr.

Je pense que pour commencer, j'ai une question à poser pour tous les membres qui sont là, valable surtout pour Steve. Le leadership d'At-Large dans son ensemble, qui était le Comité exécutif, vous invite et a invité d'autres membres du Conseil, à leur parler le vendredi matin. Il y a eu une question quant à la possibilité pour les membres du Conseil d'aller et de parler aux communautés, que ce soit la Communauté At-

Large ou d'autres parties de la communauté, peut-être engager une discussion avec le GNSO.

Aussi la question concernant les membres du Conseil participant à des groupes de travail du GNSO, ou prenant part à des consultations At-Large. Existe-t-il des conditions pré-requises ? Existe-t-il des recommandations que vous pourriez leur faire ? Y a-t-il des restrictions pour les membres du Conseil qui veulent s'engager à ce niveau ? Je ne suis pas sûr qui souhaite répondre à cette question, et j'espère que je peux...

STEVE CROCKER :

Je vais aller en premier. Je veux que ce soit Bruce qui réponde.

BRUCE TONKIN :

Olivier, non, il n'y a pas de restriction en ce qui concerne la participation générale. Je sais qu'il y a certaines restrictions dans le cadre des statuts en ce qu'un directeur votant du Conseil ne peut être un membre votant de l'organisation de soutien, par exemple. Lorsque j'étais Président de la GNSO, j'ai démissionné de la présidence de la GNSO pour assumer le rôle de directeur du Conseil, mais c'est vraiment dans une capacité officielle avec droit de vote.

Mais en termes de participation, de contribution aux listes de diffusion, à l'engagement dans des groupes de travail, il n'y a aucune restriction dans les statuts. Et je pense que les membres du Conseil en général ont plus une approche d'écoute dans un grand nombre de ces forums, parce qu'ils veulent être assez impartiaux en quelque sorte lorsque les conseils atteignent finalement le Conseil. Mais il n'y a aucune réelle

restriction concernant les membres qui contribuent leurs connaissances au sein de leur communauté ; et dans nombreux cas, c'est ce qui se passe.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Nous avons donc Ray Plzak qui attend. Ray, vous avez la parole.

RAY PLZAK : Je tiens à répéter ce qu'a dit Bruce. Pour la question de la participation, les membres du Conseil doivent être prudents, car comme l'a dit Bruce, en fin de compte ils doivent être impartiaux car ils peuvent avoir à voter sur la question qui a été discutée. Ils doivent livrer un numéro délicat entre participer activement et écouter, mais en même temps ils ne peuvent pas être considérés comme étant protagoniste ou antagoniste au sein du groupe.

Donc, il y a une ligne fine afin qu'ils ne créent pas un conflit d'intérêt ou la perception de conflit d'intérêts lorsque la question arrive devant le Conseil. Généralement, c'est très bien pour les membres du Conseil de participer ; ça leur permet de comprendre vraiment ce qui se passe. Et c'est très bien pour eux d'écouter de manière active. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Ray. Maintenant, nous avons Steve Crocker.

STEVE CROCKER :

Merci. Je voudrais reprendre un peu ce point sur l'impartialité. Comme tout le monde sur cet appel sait très bien, nous vivons dans un environnement où nous sommes examinés minutieusement, et je sais que tout le monde est prêt à vous critiquer. L'accent est énorme sur l'éthique et les questions de conflit d'intérêts qui sont en jeu. Je conseille à toute personne qui cherche à participer au travail du Conseil de tenir compte de deux choses.

L'une est que peu importe combien ils pensent qu'ils peuvent garder leur emploi régulier et une vie régulière en dehors de l'ICANN, les gens qui nous regardent ne font pas ces distinctions. Donc chaque action, chaque mot, peu importe s'il est précédé par « ce n'est pas officiel », ou « je prends la parole uniquement à titre personnel » aura tendance à être analysé et observé.

La deuxième point, je pense que c'est très important, nous devons très à l'aise dans nos propres situations et nous considérer comme des observateurs au service à la communauté. Il y a pas mal de sensibilité sur la possibilité d'utiliser nos positions afin de s'améliorer soi-même, la recherche d'occasions pendant ou après le service au Conseil. Et donc, j'espère que toutes les personnes qui ont servi au sein du conseil, agissent activement ou parfois inconsciemment d'une manière qui peut laisser penser qu'ils utilisent leur position en quelque sorte pour servir leurs propres intérêts et s'attirer des bénéfices.

Et je sais par mon interaction personnelle avec chaque personne au Conseil que ce n'est pas le cas, mais je sais aussi que les apparences sont parfois beaucoup plus dures que la réalité. Il faut en tenir compte aussi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Steve Crocker. D'autres questions ? Bon, je ne vois pas de mains en l'air. Donc, je vais poser moi-même encore une question pour inspirer les autres un peu plus, je suppose. Il est tôt pour certaines personnes dans notre communauté et tard pour d'autres. D'autres ont à peine mangé, ou à peine digéré. La question des conflits d'intérêts au sein du Conseil, c'est quelque chose qui est survenu il y a quelques années. A un moment donné, il y avait un grand tapage à propos de conflits dans le Conseil et ainsi de suite.

Je comprends qu'il y a eu plusieurs mesures qui ont été prises, je suppose, afin de partitionner le Conseil d'administration entre les membres qui ne sont pas en conflit et ceux qui sont en conflit entre leurs positions et ICANN. Donc quel est le processus par lequel la décision fut prise en ce qui concerne les membres du Conseil en conflit ou pas ?

STEVE CROCKER : Bruce, permettez-moi de parler brièvement de cela et vous redonner la parole. Le conflit d'intérêts est un terme général, c'est un terme qui couvre un large ensemble de choses. Vous faites référence, Olivier, à la création d'un sous-ensemble du Conseil que nous appelons le Comité des programmes des nouveaux gTLDs. Et le critère pour être membre de ce Comité est de ne pas être en conflit par rapport aux décisions sur les nouveaux gTLDs.

Il y a d'autres situations concernant d'autres types de conflits. Nous avons donc un principe général, qu'il faut identifier dans chaque cas

quels sont les conflits d'intérêts qui peuvent exister pour chaque comité différent. Et donc en fonction du problème, des membres du Conseil parfois se refusent de participer à certaines choses. Dans le cas de la Comité du programme des nouveaux gTLDs, il y a eu une large série d'activités qui allait apparaître régulièrement, et donc plutôt que de devoir faire face à ce problème à chaque fois, nous avons préféré préciser une sorte de mécanisme, si vous voulez, afin de traiter cela de manière régulière. Voulez-vous ajouter quelque chose, Bruce ?

BRUCE TONKIN :

Oui, exactement. Je pense, Olivier, qu'il n'y a aucune telle chose qu'un membre en conflit dans le sens général. Nous n'avons de membres en conflit et de membres du Conseil pas en conflit. Nous avons des membres du Conseil qui peuvent être en conflit sur un sujet particulier ou sur certains points. Par exemple, pour les nouveaux gTLDs, il y avait tant de décisions susceptibles d'affecter plusieurs candidats, nous avons décidé de simplement créer un Comité pour être plus efficace.

Donc j'imagine que ce Comité cessera probablement d'exister à la fin de cette année, et nous revenons aux questions normales du Conseil. S'il y avait un cas spécifique d'un gTLD individuel qui présente un problème de conformité ou un gTLD qui demande un changement dans un domaine particulier, nous allons examiner ce cas individuel et décider si certains membres du Conseil sont en conflit ou non, et qui pourrait être un groupe complètement différent des membres du Conseil que ceux qui sont ou pas sur le nouveau Comité des gTLDs, en fonction de leurs conflits d'intérêts.

Un autre commentaire sur les conflits, c'est que nous avons identifié plusieurs niveaux de conflit. Il y a ce qu'on appelle un conflit d'intérêts direct. En général, il s'agit d'un conflit où il y a un incitatif financier direct pour prendre une décision particulière. Par exemple, si nous approuvons un contrat de location d'un immeuble, et ce bâtiment appartient à un membre du Conseil, il y a un conflit d'intérêts financiers direct dans cette situation.

Si nous attribuons un contrat à une compagnie où travaille un membre du Conseil, là encore, c'est un conflit assez direct. L'autre type de conflit, qui crée en fait, comme le dit Steve, un problème plus grave, est peut-être la perception de conflit. C'est quand un membre du Conseil dit, «Je ne reçois pas d'argent pour cette transaction» mais un observateur extérieur pourrait avoir la perception que cette personne a un conflit, et cette perception pourrait nuire à la réputation de l'ICANN.

Et dans certains cas, dans certaines décisions sur les nouveaux gTLDs, nous avons identifié les personnes que nous pensons créeront une perception du conflit. Ils ne sont pas payés, et n'ont aucun avantage financier à gagner, mais nous pensons qu'il y aurait une perception de conflits s'ils participaient à une décision. Donc, nous avons recommandé que ces personnes ne soient pas impliquées dans cette affaire particulière.

Et puis le troisième type de conflit est ce que nous appelons un conflit futur. Un conflit futur lorsque vous avez un membre du Conseil qui va se présenter pour travailler dans une compagnie particulière, et l'ICANN fait face à une décision liée à cette compagnie, en tant que directeur du conseil vous pourriez déclarer : "Regardez, il y a une décision au sujet de

cette compagnie. Je n'ai pas de position avec cette compagnie, mais je pourrais avoir un conflit futur. Si j'obtiens cet emploi, il pourrait y avoir la perception que je me suis mis en place pour prendre une décision qui m'aide à obtenir ce travail. »

Il y a trois types de conflits, le conflit financier direct, la perception de conflit et le conflit futur. Et nous examinons toutes trois de ces questions pour chaque décision majeure que fait le Conseil.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Bruce. Je vois que nous avons Olga Madruga-Forti. Olga, vous avez la parole.

OLGA MADRUGA-FORTI : Oui, Bonjour. Vous m'entendez ? Merci. Tout d'abord, Merci pour l'occasion de vous rencontrer aujourd'hui. Vous avez une tâche très difficile de faire ces choix pour vraiment évaluer tous vos candidats. Ce n'est pas une position enviable, mais très importante. Je voulais juste partager avec vous vraiment ce qui fonctionne en ce qui concerne le Conseil merveilleux auquel je participe maintenant.

Nous avons déjà parlé avec Bruce et Steve de cela, mais juste pour vous donner un peu la saveur de chaque élément dont ils ont parlé, et qui doivent être équilibrés et équilibré par vous dans votre choix. Par exemple, en matière de diversité, de la quantité de travail et d'intérêt public. Sur le thème de la diversité, la diversité au sein du Conseil est très importante parce qu'elle nous donne cette richesse d'opinions qui nous permet d'arriver à de meilleures décisions et au meilleur produit de travail possible.

Donc, si vous deviez cocher une case et rechercher les diverses qualités évidemment nécessaires à un membre du Conseil, il sera très difficile car en cochant la case, vous pourriez arriver à un seul genre d'individu sur le plan démographique. Par exemple, la maîtrise de l'anglais, qui est très important, les connaissances techniques qui nous amène à une communauté d'experts techniques autour du monde, et ainsi de suite.

Donc si vous balancez cela et recherchez des qualités globales, tout en gardant à l'esprit la diversité qui est importante au Conseil, c'est là que vous faites votre meilleur choix. Sur le thème de l'endurance, de la stamina, Steve a parlé de l'engagement qui peut être important au niveau du temps. Il y a beaucoup de matériel que vous devez lire, digérer et formuler une opinion dessus. Vous devez faire toutes ces études afin de formuler et détenir une opinion qui peut être un peu différente, avec constance et honnêteté.

En choisissant quelqu'un qui peut faire cet engagement de temps, vous devez concilier le fait que le Conseil a un bon mélange de gens qui sont très actifs dans leur profession. Ils sont soit dans des corporations, soit travaillent comme avocats, d'autres ont la capacité de contribuer plus de temps parce qu'ils ont déjà de l'expérience dans des carrières prospères.

Et cet équilibre est très important aussi. L'engagement au niveau du temps qui est nécessaire est donc plus peut-être une question de discipline et les engagements au niveau du temps que quelqu'un est prêt à offrir. Et pas forcément qu'ils n'ont pas d'autres responsabilités, parce que c'est une richesse qui est importante.

Je voudrais dernièrement parler de l'aspect de l'intérêt public, du choix spécial que vous faites, et c'est une question d'équilibre aussi. Parce que chacun d'entre nous au Conseil a d'abord la responsabilité de prendre des décisions qui sont dans l'intérêt public de l'organisation entière. Dans le cas particulier d'un représentant choisi par ALAC, il y aura des cas où une responsabilité particulière tombe sur ce directeur pour mettre en évidence un intérêt public, ou des considérations At-Large qu'il serait possible de manquer.

Donc les individus doivent pouvoir démontrer l'équilibre prudent de savoir qu'ils doivent toujours décider et conseiller dans l'intérêt de l'organisation entière, mais doivent être vigilants en ce qui concerne toute considération particulière qui pourrait être négligée ou devrait être mise en évidence au sujet de la communauté qui les a choisis.

Alors j'espère que cela donne un plus de détails et de saveur par rapport à comment nous parvenons à avoir cet équilibre merveilleux au Conseil en ce moment.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Olga. Je vous remercie pour cette contribution très sincère sur vos expériences quant aux qualités requises d'un membre du Conseil et à la quantité de temps qu'il faut pour être au Conseil.

Nous avons maintenant une question, je suppose, ou un commentaire de la part de Rinalia Abdul Rahim.

RINALIA ABDUL RAHIM : Merci Olivier. J'ai une question par rapport à quelque chose que Steve Crocker a mentionné lors d'une réunion en cours, et je ne me rappelle pas si c'était la réunion de l'ALAC, mais c'était sans doute le cas. Cela concerne la particularité des membres du Conseil de l'ICANN qui doivent en quelque sorte faire un travail de sensibilisation.

L'ICANN a une équipe de mobilisation globale de parties prenantes, et les attentes et les responsabilités concernant la sensibilisation sont probablement amoindries. Mais il y a probablement encore un besoin de le faire, et je voudrais entendre quelques réflexions sur la quantité de temps que les membres du Conseil alloueront à cela. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Rinalia. Je ne sais pas qui va répondre à cette question.

STEVE CROCKER : Je voudrais répondre brièvement, mais je voudrais également appeler mes collègues du conseil pour parler de cela. Il n'y a en fait aucune obligation pour les membres du Conseil de faire de la diffusion. Je pense qu'il y a une tendance très naturelle, pour les membres du conseil, de vouloir le faire. Dans le passé, lorsque l'ICANN était moins solide, avaient beaucoup moins de personnel, les membres du Conseil participaient à cela aussi bien qu'à d'autres fonctions.

Et puis, un point important et évident, nous avons beaucoup d'habileté, de talent, et de points de contact au sein du Conseil, alors il est souvent utile pour les membres du Conseil de participer à la sensibilisation. C'est une activité optionnelle que ce soit de la part de l'organisation que de la part des membres du Conseil. Je voudrais demander à mes collègues,

Olga je vais commencer par vous, et puis peut-être Ray et Bruce, de parler de cela aussi.

BRUCE TONKIN : C'est bon. Ray, avez-vous des commentaires ?

RAY PLZAK : Oui, un seul. Faisant écho à ce que Steve a dit, c'est vraiment du travail qui se fait en dehors du Conseil. Il s'agit de travail qui se fait par des membres du Conseil et non pas du travail du Conseil. Et il est important que les membres du Conseil soient bien informés sur ce qui se passe dans le royaume des réunions de l'ICANN. Cela dit cependant, il est tout aussi important que les membres du Conseil n'entravent pas le travail du personnel, parce que le personnel est celui qui s'adonne à ces activités et à juste titre.

Donc, dans certaines circonstances, certaines associations précédentes que Steve a mentionnées sont probablement importantes à maintenir. Il devient alors plus important dans ce cas, aux membres du Conseil, de se trouver encore une fois là où ils participent, d'être dans un mode d'écoute active et pas nécessairement dans le cadre des réunions du Comité.

Et de réellement trier, voir ce que cette organisation, cette conférence, ce à quoi vous assistez, votre objectif et votre but, et comment ils s'inscrivent dans l'agenda général de l'ICANN. Donc, c'est une question délicate, si vous voulez. Ce n'est certainement pas une obligation pour les membres du Conseil de participer à des réunions en dehors de la sphère de l'ICANN, mais en revanche, cela peut être utile. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Ray. Steve, je crois que vous avez mentionné que plusieurs de vos collègues vont répondre aux questions. Alors, est-ce qu'un autre membre du Conseil veut prendre la parole ?

CHERYL LANGDON-ORR : Je propose que l'on continue à donner la parole aux autres membres du Conseil.

STEVE CROCKER : Olga ?

OLGA MADRUGA-FORTI : Rinalia, vous posez une question très intéressante. Il y a eu beaucoup de discussion récemment au sujet de ce que signifiait la sensibilisation. Et je pense qu'à ce point là, nous sommes tous en train d'interpréter cela maintenant que nous avons un personnel florissant de gens très talentueux à l'ICANN que fait correctement de manière quotidienne leur travail. Les membres du Conseil ne peuvent être dans une espèce de bulle absolue, par exemple, et nous devons rester informés au sujet des opinions de la communauté, ce qui se passe au sein de la communauté afin de pouvoir donner les meilleurs conseils, parvenir aux meilleures décisions possibles, être pratiques dans notre travail.

A cause des conflits, en raison de problèmes d'apparence, il faut équilibrer cela avec une impartialité complète. Mais il est très important pour nous d'être informés, et parfois c'est tout simple ; par exemple, ici à Buenos Aires, nous pourrions réunir quelques personnes avant une

réunion importante de l'ICANN et leur demander ce qui se passe dans la région, et peut-être faire la même chose à Montevideo ou concernant d'autres voyages, voir un petit peu ce qui se passe dans le monde.

C'est ainsi que la sensibilisation se fait avec le personnel de l'ICANN, très talentueux, sur lequel nous pouvons compter. Vous avez toujours rester connecté avec le bas, avec ce qui se passe dans la communauté.

STEVE CROCKER : Merci, Olga. Je voudrais simplement noter que Chris est aussi sur l'appel et puisse avoir quelque chose à dire à ce sujet.

CHRIS DISSPAIN : Non merci, c'est bon. Je suis heureux d'écouter, Steve.

STEVE CROCKER : Merci. Je vous redonne la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Merci beaucoup, Steve. Revenons à notre file de locuteurs. Et nous avons Alan Greenberg, puis Cheryl Langdon-Orr. Commençons donc avec Alan Greenberg ; Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : Merci. Je n'ai pas une question mais plutôt un commentaire. J'ai assisté à plusieurs discussions de ce type, et je tiens à complimenter les membres du Conseil sur ce qu'ils ont dit. Nous avons obtenu une version beaucoup plus richement nuancée de ce que l'on attend d'un

membre du Conseil, que je n'ai jamais entendu ou vu auparavant. Et je tiens à vous remercier tous.

J'ai trouvé que le commentaire d'Olga était particulièrement bon à la fin de sa première intervention sur l'équilibre entre un directeur travaillant pour le compte du bien de l'organisation, étant à la fois vigilant, et j'apprécie ce mot sur toutes les questions de partout où qu'elles viennent. Alors que je pensais tout savoir déjà, j'ai profité de l'écoute et je vous en remercie.

Rester en contact avec la communauté, c'est quelque chose qui me paraît très important. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan. Ensuite, Cheryl Langdon-Orr. Cheryl, vous avez la parole ?

CHERYL LANGDON-ORR : Merci, Olivier. Je vois Roberto, le président du Comité d'évaluation aussi dans la queue d'attente, peut-être que l'on pourrait aussi lui donner la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Cheryl, je suis désolé. Votre voix semble étouffée et j'ai du mal à vous comprendre.

CHERYL LANGDON-ORR : Est-ce mieux, maintenant ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est beaucoup mieux. Le son est étouffé de mon côté aussi bien.

CHERYL LANGDON-ORR : Je m'apprêtais à dire que Roberto est aussi dans la queue d'attente et il est le Président du Comité d'évaluation du Conseil, je vais le laisser prendre la parole avant moi comme ma question était davantage une question de processus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord, parfait. Je vous remercie, et je suis désolé que je n'aie pas entendu. Roberto, vous avez la parole. Roberto, on ne vous entend pas pour le moment ; est-ce que vous êtes en muet ? Pouvez-vous activer le son. Je pense que nous n'entendons pas Roberto à l'heure actuelle. On va rendre la parole à Cheryl tandis que Roberto essaie d'activer le son de son côté. Je pense que Roberto pourrait travailler avec le personnel ICANN pour résoudre le problème de son. Cheryl, la parole est à vous.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Olivier. Ma question est destinée à Bruce Tonkin en tant que président du Comité de Gouvernance du Conseil. Je suis très consciente, comme tout le monde sur cet appel, que nous avons eu seulement une expérience et un deuxième mandat d'une personne sélectionnée par notre communauté d'At Large pour siéger au Conseil de l'ICANN. Je me demande, comment nous savons en tant que communauté et comment l'ALAC fait pour savoir le rôle que va jouer ce membre dans le futur.

Est-ce que c'est un acteur important pour le Conseil ? Est-ce qu'il sera
sont un joueur d'équipe ? Lorsque le Conseil fait des révisions par les
pairs, comment cette information va revenir devant l'électorat avec les
considérations, bien sur, de courtoisie et de confidentialité nécessaire.
Mais spécialement pour la personne qui la Communauté At-Large dans
son ensemble choisit de mettre en haut, nous devons savoir qu'ils sont
efficaces.

Donc, j'étais sous l'impression que le Conseil fait des révisions de ses
pairs, et j'aimerais savoir au cas où cela fonctionne toujours, si
l'électorat, qui est les 15 personnes ALAC et la direction unique de
chacun des RALOs, a eu accès aux rétroactions disponibles sur la
performance de Sébastien pour effectuer cette sorte d'évaluation.
Merci.

BRUCE TONKIN :

Oui. Permettez-moi de vous donner une explication à cette question de
processus. Alors, oui, Cheryl, vous savez qu'en tant que président du
Comité des nominations, nous avons un processus d'évaluation des
membres du Conseil. Nous avons écrit ce processus il y a un an, pour le
Comité de nomination qui a demandé une opinion concernant les
membres du Conseil, et nous voulions avoir un moyen structuré de
fournir ces réactions et organiser cela.

On nous a demandé notre opinion, donc nous avons mis au point un
processus de révision complet pour le Comité de nomination de 2014,
plutôt que d'avoir ce qui se passait probablement, où les membres
individuels du Comité de nomination s'adressent aux membres
individuels du Conseil et demandent des opinions. Nous avons lancé ce

processus et nous nous sommes convenus pour le rendre disponible aux autres organisations de soutien et comités consultatifs. Donc cette année, nous avons examiné quatre membres, y compris Sébastien. Le processus a pris plus de temps que prévu. Nous avons sélectionné les évaluateurs qui vont évaluer les membres de Conseil d'évaluation, et qui ont présidé le Conseil ou un Comité auquel appartient le membre du Conseil, des membres du Conseil qui ont généralement été membre d'un comité auquel appartient le membre du Conseil. Et aussi, les équipes et le personnel qui a expressément assisté un Comité dans lequel le membre est actif. Pour cela, nous l'appelons une révision complète. Donc, quelqu'un qui a été un président d'un groupe auquel appartient le membre du Conseil, quelqu'un qui a été membre du Comité auquel appartient le membre du Conseil, et le personnel qui a soutenu ce membre du Conseil. Donc nous avons fait cela pour chacun des membres du Conseil, Sébastien y compris.

Cette année, nous avons donné à chaque membre du Conseil trois options. Le membre du Conseil pouvait choisir de ne pas participer à ce rapport complet, ou le membre pouvait soumettre sa propre réponse à ce rapport de révision complet, ou le membre du Conseil pouvait permettre simplement de retransmettre le rapport. Dans le cas de Sébastien, je ne pense pas que le processus est complet quant à savoir si le rapport sera publié ou non, bien que j'ai informé Olivier sur le rapport et son statut.

CHERYL LANGDON-ORR : Olivier, si je peux juste répondre. Il s'agit d'une question extrêmement importante, incroyable pour tous. Pour ma part, je n'étais pas au

courant de ces options et je vais l'inclure dans le commentaire. Je veux être claire. Si la communauté des électeurs, en d'autres termes l'ALAC et les cinq RALOs doivent procéder au vote, ils ne connaissent pas et n'ont pas accès aux rapports complets existants, en supposant qu'il a été complété...

BRUCE TONKIN : Oui, il a été complété.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci à Bruce. Donc la seule raison de non-existence d'un rapport complet serait parce que le membre actuel siégeant au Conseil a demandé cela. Je veux juste être vraiment claire, que si c'est le cas, je le comprends. Si ce n'est pas le cas, je voulais juste être claire. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Cheryl. Bruce, un commentaire là-dessus ?

BRUCE TONKIN : Je n'ai pas reçu une réponse de Sébastien personnellement demandant que ce rapport ne soit pas publié. Sébastien m'a dit qu'il voulait tenter un appel avec l'organisation qui a fait l'évaluation, et je crois qu'il l'a fait cela. Je pense que nous attendions ses actions. Sauf s'il a informé Olivier, voilà son statut.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Bruce. Et je peux confirmer que je viens de parler à Sébastien. Il y aura un suivi par e-mail plus tard, aujourd'hui, ou plus

tard dans la semaine, certainement avant le premier tour de votes ait lieu. Nous allons donc continuer les questions en ce moment, alors que tout le monde est sur l'appel, et je constate qu'il y a beaucoup de gens sur l'appel maintenant.

Donc, il semble que c'est de plus en plus populaire. Il y a une note qui vient de Roberto Gaetano, puisqu'il avait quelques problèmes techniques qu'il n'a pas été en mesure de fixer. Mais pour l'enregistrement et pour les personnes qui ne sont pas sur Adobe Connect, Roberto a mentionné un petit commentaire. Il croit que les membres du Conseil peuvent généralement avoir accès aux renseignements qui sont confidentiels et doivent s'engager à cette confidentialité.

En ce qui concerne la gestion correcte des informations sur l'accès, c'est lié à une base de nécessité de savoir. Car tout renseignement peut être utilisé à des fins personnelles. Bruce, y a-t-il quelque chose à ajouter à cela ?

BRUCE TONKIN :

Désolé, Olivier. Vous me demandez sur la confidentialité ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Exact, oui. L'accès aux informations confidentielles. L'engagement à la confidentialité de la part des membres du Conseil et l'accès sur la base de nécessité de savoir en ce qui concerne certaines informations.

BRUCE TONKIN :

Les membres du Conseil ont accès à toutes les informations qu'ils demandent, c'est leur droit fiduciaire. En matière de confidentialité de ce qui est géré, typiquement, nous avons une liste de diffusion du Conseil et les gens partagent des connaissances générales sur cette liste de diffusion ; la règle générale est de ne pas poster les commentaires des gens de cette liste de diffusion au public.

En ce qui concerne les réunions du Conseil, les résolutions sont rendues publiques et les documents sont publiés ; les membres du Conseil ont la chance de voir cette information avant qu'elle ne soit rendue publique. Ils ont la possibilité de demander des corrections et de demander au personnel d'autres travaux sur les documents si nécessaire. Encore une fois, nous demandons aux membres du Conseil de ne pas publier de matériel relatif au Conseil, mais d'attendre jusqu'à ce que le personnel le publie officiellement sur le site Web.

Personnellement, Olivier, si un membre de la communauté me demande un élément particulier d'information, je vérifie tout d'abord pour voir s'il est public. Si c'est le cas, j'envoie un lien vers cette information. Si cette information n'est pas publique, je demande au personnel de la rendre publique, ou de fournir une raison pourquoi elle n'a pas été rendue publique.

Mais finalement, c'est vraiment le personnel qui doit publier le matériel et non pas les membres du Conseil qui doivent poster les documents ou les minutes et les choses avant qu'ils ne soient prêts.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Bruce. Nous avons maintenant Ray Plzak dans la queue d'attente. Ray, vous avez la parole.

RAY PLZAK : Merci, Olivier. Par rapport au deuxième commentaire de Roberto sur la corrélation d'informations qui peuvent être utilisées à des fins personnelles, je pense que ça se rapproche des remarques que Bruce vient de faire. Il est également important de savoir que les membres du Conseil, pour reprendre l'expression familière, ne devrait pas parler à travers leurs chapeaux en ce qui concerne les informations confidentielles et ne devraient pas divulguer ce qui se passe réellement par rapport à certaines informations qui peuvent être confidentielles.

Donc je pense que c'est très, très important que les membres du Conseil parlent du matériel publié. Ils peuvent exprimer certains degrés d'opinions, mais à un moment donné, il y a une obligation pour le membre du Conseil, même s'ils sont en désaccord avec une opinion votée par le Conseil, d'être fidèle à l'opinion du Conseil, parce que c'est le Conseil qui décide en ce qui concerne la direction et le meilleur avantage de l'organisation.

Et donc je pense que c'est quelque chose en plus qu'il faut considérer quand on parle de fournir des informations, des conversations suivantes, des chats, [?] et ainsi de suite. Merci.

BRUCE TONKIN : Encore un commentaire, Olivier, pour ceux qui ont été un peu plus impliqués dans des Conseils au sein d'organisations publiques. Il y a aussi des nouveautés, en particulier autour des nouveaux gTLDs, une

exigence pour tous les membres de la communauté d'avoir accès à l'information en même temps ; généralement, les entreprises publiques affichent les informations officiellement pour le marché boursier.

Une fois qu'ils ont fait cela, alors ils peuvent parler de l'information, mais ils ne peuvent fournir des informations privilégiées à certains membres particuliers de l'industrie et pas à d'autres. Et c'est une raison additionnelle pour un certain nombre de sujets sur le matériel commercialement sensibles. Vraiment, il devrait être publié pour être accessible à tous en même temps, plutôt que d'avoir les membres du Conseil en train de libérer des bribes d'informations.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Bruce. Nous avons atteint la fin de l'heure déjà, et je pensais que nous aurions passé environ 30 à 35 minutes en train de discuter de ces questions. Je suis donc très heureux qu'il y a eu beaucoup d'engagement et beaucoup de sur cela. Dernier appel pour des questions ou des commentaires de la part de Steve ou de tout autre membre du Conseil ?

Je ne vois personne lever la main. Donc, je crois qu'il n'y a plus rien à dire là-dessus. Le prochain point à discuter aujourd'hui est l'élection qui est actuellement en train de prendre place. Je vais demander si Tijani est sur l'appel à l'heure actuelle. Oui, Tijani est sur l'appel. Tijani, seriez-vous capable de nous guider rapidement, s'il vous plaît ?

Juste pour expliquer, Tijani est le Président de notre Comité du processus de sélection pour le membre du Conseil. Il est donc

effectivement notre berger en ce qui concerne nous indiquer les prochains pas dans la gestion de l'élection. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Olivier, vous m'entendez ? Salut ? Olivier, vous m'entendez ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, nous vous entendons.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Oui, la prochaine étape sera la première ronde de l'élection, qui aura lieu le 16 mars. Cette manche aura comme objectif de réduire le nombre de candidats de cinq à trois, donc nous allons éliminer deux candidats. Puis, la deuxième ronde aura lieu à Singapour. Nous aurons le vote le dimanche. Si nous parvenons à avoir un des candidats ayant plus de 50 % des voix, les trois autres candidats, nous allons déclarer le gagnant ou la gagnante. Si nous n'arrivons pas à avoir cela, nous allons faire un autre tour de vote mercredi, et j'espère que nous allons obtenir une majorité. Nous aurons donc le vainqueur mercredi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Tijani. Donc maintenant avec tout cela, nous savons comment nous allons procéder. Nous savons les fonctions de directeur du Conseil ; nous savons beaucoup plus maintenant que nous ne connaissions sur ce que cela signifie d'être réellement directeur du Conseil.

Je vous remercie tous. Merci beaucoup, Bruce ; Merci, Steve, Ray et Olga et tous les autres membres du Conseil qui ont assisté à cet appel. Merci à tous les participants. J'attends avec impatience de très bonnes élections et une bonne fin de semaine.

Bonjour, Bonsoir et bonne nuit à tout le monde. Cet appel est maintenant suspendu. Bye-bye.